

BOURSE DE L'EMPLOI RELATIVE A LA PERIODE DU 16/05/2026 AU 31/05/2026

AN05420260601707

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

- Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-4, L.452-36 et L.452-38,
- Vu les déclarations de création et vacance d'emploi de catégories A, B et C transmises par les collectivités du département de Meurthe-et-Moselle, dont le recrutement relève de la compétence du centre de gestion,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

ARTICLE 2^{ÈME}

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle et publiée auprès de chacune des collectivités du département.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploiterritorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés».

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260617-2012026-AR
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 01/06/2026



Le Président,

Daniel MATERGIA
Maire de SANCY

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V054260423000536001	Attaché de conservation du patrimoine, Attaché principal de conservation du patrimoine, Attaché, Attaché principal	CHARGE DE MISSION CULTURE ET TERRITOIRES H/F - OFFRE N°3855	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE	23/04/2026	27/05/2026